

Prêts pour améliorations—Loi

les règlements pour qu'il se rapproche davantage des taux d'intérêt courants. Nous espérons ainsi que les banques et les autres prêteurs admissibles à consentir des prêts dans le cadre du programme avanceront des fonds. Je sais que le programme n'a pas bien fonctionné dans le passé. Nous envisageons sérieusement un taux d'intérêt flottant, comme l'a suggéré le député de Palliser.

Certains députés ont prétendu que la limite de \$75,000 n'était pas assez élevée. Si les députés peuvent me convaincre par des arguments et des preuves présentés en comité que ce montant n'est pas assez élevé, nous songerons sérieusement à changer la limite. Je rappelle aux députés que le montant moyen des prêts consentis en vertu de cette loi se situe aux environs de \$15,000 ou \$16,000; il semble donc qu'un plafond de \$75,000 soit suffisant. Si on présente au comité des arguments convaincants qui justifient une augmentation, je serai heureux d'en faire l'étude.

Les députés d'Okanagan-Kootenay et de Kootenay-Ouest (M. Brisco) ont parlé de la difficulté de communiquer avec la petite entreprise. Le député de Kootenay-Ouest a mentionné en passant le travail de la Banque fédérale de développement industriel et a parlé, je crois, des programmes d'encouragement offerts par le ministère de l'Industrie et du Commerce. Il voulait parler de programmes comme le PAIT, le PAP, l'IDAP et l'IRDIA et de tous les autres programmes à sigles, qui pour la très grande partie ne sont pas offerts aux petites entreprises, parce qu'elles n'ont pas embauché de conseillers et de personnel assez bien payés pour apprendre à l'homme d'affaires que ces programmes existent. Les grosses entreprises, par contre, les connaissent bien. En créant le programme de développement de l'entreprise qui englobe tous ces programmes à sigles, nous nous sommes vraiment donné beaucoup de peine pour mettre tous ces programmes à la portée des petites entreprises alors qu'autrefois c'étaient surtout les grosses entreprises qui en bénéficiaient.

J'ai mentionné certains points saillants du débat. Je remercie les députés pour leur participation et j'attends impatiemment leurs suggestions; je leur promets de les étudier attentivement. J'espère que les députés participeront activement aux délibérations du comité et que nous pourrons faire adopter rapidement ce projet de loi. Je sais très bien qu'il ne règle pas tous les problèmes, mais il n'a jamais eu cette prétention. Je pense qu'il permettra aux entreprises d'obtenir plus facilement les prêts auxquels elles ont droit. Je suis résolu à ne pas laisser la loi sur les prêts aux petites entreprises en veilleuse. Je veux que la somme de 600 millions de dollars destinée à alimenter les prêts accordés en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises, de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche et de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles soit libérée immédiatement. Je suis déterminé à m'arranger pour que cet argent remplisse son rôle.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

[M. Marchand.]

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

* * *

LE CODE MARITIME**MESURE PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN CODE MARITIME DU CANADA**

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports) propose: Que le bill C-41, tendant à établir un Code maritime du Canada et à modifier par voie de conséquence la loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des transports et des communications.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Si je ne m'abuse, la Chambre est prête à passer immédiatement à l'étape de la troisième lecture. Il est donc convenu que le bill a été lu pour la deuxième fois, renvoyé au comité permanent, qu'il en a été fait rapport sans propositions d'amendement et qu'il a été agréé. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Il en est ainsi convenu et ordonné.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent des transports et des communications, qui en fait rapport sans propositions d'amendement, et est agréé.)

L'hon. Len Marchand (au nom du ministre des Transports) propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, en intervenant au sujet du bill C-41, je reprends mon ancien rôle, celui de secrétaire parlementaire du ministre des Transports. Je voudrais signaler que le bill C-41 fait suite, sur plusieurs points, au bill C-61 présenté au cours de la dernière session parlementaire. Je m'étais occupé de ce bill lors de son étude par la Chambre des communes et de son examen au comité permanent des transports et des communications.

A l'origine, le bill C-61, tel qu'il a été présenté au cours de la dernière session, comportait deux grandes parties. L'une d'elles nous a amenés à remanier de fond en comble, à mettre à jour et à reviser le droit maritime canadien connu sous le nom de Code maritime. L'autre partie apportait un certain nombre de changements aux règlements canadiens sur la navigation côtière. Les dispositions du bill C-61 relatives au Code maritime ont reçu, il faut le dire, l'appui presque unanime de la Chambre. Les dispositions concernant la navigation côtière ont soulevé quelques controverses et quelques préoccupations de la part de plusieurs députés et des gens de mer du Canada.